

SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 20 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de VIDAL Daniel, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 05/04/2024

Etaient présents : ARRIBAT Bernard, DURAND Bernard, LAPETINA Nicolas, PITON Isabelle, PONS Françoise, PROENCA Antoine, RAMADIER Michael, RAZIMBAUD Olivier, ROQUE Christiane, STELLA Nicole

Absents : ALARY Carole, COLLET Jessica, MARTY Josette

Secrétaire de séance : DURAND Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer

Le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

Délibération n°24-2024

Objet : fixation des taux d'imposition pour 2024

Entendu le rapport de Monsieur le Maire rappelant les taux d'imposition des taxes votés en 2023 et précisant que suite à la réforme de la taxe d'habitation les communes se voient transférer le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert suppose que les communes votent en 2024 un taux de TFPB (29,91%). Pour notre commune le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 13,50%. Pour 2024 le taux proposé est de $13,50 + 29,91 = 43,41\%$

	Bases effectives 2023	Taux 2023	Produit fiscal
TH	566.525	6.80	38.523
TFB	971.747	43.41	402.400
TFNB	119.659	71.24	85.245
Total			526.168
	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit fiscal attendu
TH	574.400	6.80	39.059
TFB	1.016.000	43,41	441.046
TFNB	124.300	71.24	85.551
Total			568.656

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Adopte comme ci-dessus les taux indiqués d'imposition des taxes pour 2024

Délibération n°25-2024**Objet : vote des budgets 2023**

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré

Adopte le budget commune, AEP, station service et lotissement par 11 voix pour

BUDGET COMMUNE		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	1.539.228,00	1.355.175,34
Reports		184.052,66
TOTAL	1.539.228,00	1.539.228,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	1.422.306,11	1.951.995,00
Reports	491.064,89	
Restes à Réaliser	38.624,00	
TOTAL	1.951.995,00	1.951.995,00
BUDGET AEP		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	316.136,00	248.712,81
Reports		67.423,19
TOTAL	316.136,00	316.136,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	312.605,00	232.775,37
reports		89.929,63
Restes à Réaliser	10.000,00	
TOTAL	322.605,00	322.605,00
BUDGET STATION SERVICE		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	19.309,53	42.091,00
Reports	22.781,47	
TOTAL	42.091,00	42.091,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	130.668,00	23.074,82
Reports		107.613,18
TOTAL	130.668,00	130.668,00
BUDGET LOTISSEMENT		
FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
	181.712,93	184.000,00
Reports	2.287,07	
TOTAL	184.000,00	184.000,00
INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
	175.000,00	257.817,05
Reports	82.817,05	
TOTAL	257.817,05	257.817,05

Délibération n°26-2024

Objet : tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024

Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant qu'il convient de fixer les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2024

Vu le coût des charges d'entretien des réseaux et des travaux d'investissement programmés sur le réseau d'alimentation d'eau potable

Considérant que la facturation de l'eau est faite par semestre

Considérant qu'il convient de revoir les tarifs qui n'ont pas été modifiés depuis 2018 et de fixer les nouveaux tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal

Adopte comme suit les tarifs pour 2024 :

	01/01/2018	01/07/2024
Forfait abonnement	100,00€HT	100,00€HT
Consommation de 0 à 120m ³	1,35€HT	1,50€HT
Consommation supérieure 120m ³	0,80€HT	1,00€HT
Redevance assainissement	0,95€HT	0,95€HT

Ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} juillet 2024

Délibération n°27-2024

Objet : vente de parcelles communales à LIPRENDY Fabrice et Emilie

Entendu le rapport de Mr le Maire exposant la demande d'achat de parcelles communales formulée par Fabrice et Emilie LIPRENDY exploitants agricoles et jeunes agriculteurs, installés sur la commune au lieu dit « Les Longagnes». Ces parcelles à l'origine appartenaient à la section de Boissezon et sont devenues propriété de la commune suite au transfert en 2017.

Mr le Maire propose que ces parcelles leur soient vendues étant donné qu'elles sont limitrophes avec les parcelles qu'ils exploitent

Considérant le bien fondé de leur demande

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le conseil Municipal

Accepte la cession des parcelles suivantes à Fabrice et Emilie LIPRENDY :

N° parcelles	Superficie	Nature
I n°22	34a07	Pré
I n°26	45a63	Terre

Le montant total de la vente est fixé à 1.000€ (MILLE EUROS) étant précisé que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié ainsi que tout document se rapportant à la transaction

Délibération n°28-2024

Objet : Convention de servitude de passage de convois avec droits d'accès en milieu forestier en vue de la construction et de l'exploitation d'un parc éolien par la Société OSTWIND

Vu la délibération du 28 mai 2015 autorisant la Société OSTWIND à poursuivre les études en vue de l'implantation d'éoliennes sur le Groupement forestier des Senausses

Vu la demande de la société Ostwind qui envisage d'emprunter les voies de circulation et les parcelles ci-après :

PROPRIETE	COMMUNE	DEPARTEMENT
Rue du Puech Capel	MURAT SUR VEBRE	TARN
Parcelles K 601 603 678 684 686 689 381	MURAT SUR VEBRE	TARN

pour les besoins de la construction du parc éolien situé « Le Cayrol » sur la commune de Murat sur Vèbre, de l'exploitation, de la maintenance et du démantèlement des installations envisagées par la société

Vu la délibération du 15 février 2018

Considérant qu'il convient de fixer une indemnité liée à ces servitudes

Après en avoir délibéré,

VIDAL Daniel étant susceptible d'avoir un intérêt dans la réalisation du projet, n'a pas pris part au débat, ni au vote

10 Voix pour

Le conseil municipal :

- accepte de constituer une servitude de passage sur les biens sus visés
- fixe le montant de l'indemnité à 11.998€ payable au commencement des travaux
- Autorise Monsieur Antoine PROENCA, premier adjoint, à signer les conventions d'autorisation de servitudes sur les parcelles ci-dessus et la rue de Puech Capel ainsi que l'acte notarié y afférent

Délibération n°29-2024

Objet : Mutuelle de village

Entendu le rapport de Monsieur le Maire exposant la demande d'une compagnie d'assurance qui souhaite présenter aux habitants de la commune, une couverture santé adaptée à leur besoin à des conditions tarifaires plus intéressantes qu'à titre individuel et sollicitent l'autorisation d'organiser une réunion publique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Le Conseil Municipal :

- Autorise la compagnie d'assurance à organiser une réunion publique dans une salle communale

Délibération n°30-2024

Objet : Création d'un emploi de contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le code Général de la fonction publique notamment son article L 332-23-1
Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir, gestion de marchés publics et gestion des biens sectionnaux

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE

le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'attaché pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période du 3 juin 2024 au 30 septembre 2024 inclus

cet agent assurera les fonctions d'attaché à temps non complet pour une période hebdomadaire de 20 heures

la rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 821 du grade de recrutement

les crédits correspondants sont inscrits au budget